



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
Toronto, Ontario
Le 28 février 2008
RÉSULTATS OFFICIELS DES VOTES

Chacune des questions énoncées ci-dessous est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2008 (<http://cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html>).

Le conseil d'administration et la direction recommandent aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la nomination de Ernst & Young s.r.l. à titre de vérificateurs de la Banque CIBC et EN FAVEUR de l'élection de chacun des 17 candidats énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2008 à titre d'administrateur.

		nbre	%		nbre	%
1 Nomination des vérificateurs :	EN FAVEUR	162 787 388	99,78 %	ABSTENTION	354 429	0,22 %
2 Élection des administrateurs :	EN FAVEUR	161 902 633	99,25 %	ABSTENTION	1 222 275	0,75 %

Les résultats pour chaque administrateur sont indiqués ci-dessous.

Candidat	EN FAVEUR		ABSTENTION	
	nbre	%	nbre	%
Brent S. Belzberg	153 637 841	94,18 %	9 487 067	5,82 %
Jalynn H. Bennett	146 856 921	90,03 %	16 267 987	9,97 %
Gary F. Colter	154 195 829	94,53 %	8 929 079	5,47 %
William L. Duke	150 511 956	92,27 %	12 612 952	7,73 %
Ivan E.H. Duvar	154 095 640	94,46 %	9 029 268	5,54 %
William A. Etherington	153 519 690	94,11 %	9 605 218	5,89 %
Gordon D. Giffin	152 090 400	93,24 %	11 034 508	6,76 %
Linda S. Hasenfratz	152 574 298	93,53 %	10 550 610	6,47 %
John S. Lacey	152 688 852	93,60 %	10 436 056	6,40 %
Nicholas D. Le Pan	161 902 633	99,25 %	1 222 275	0,75 %
John P. Manley	152 511 112	93,49 %	10 613 796	6,51 %
Gerald T. McCaughey	153 810 467	94,29 %	9 314 441	5,71 %
Leslie Rahl	154 030 975	94,43 %	9 093 933	5,57 %
Charles Sirois	143 442 298	87,93 %	19 682 610	12,07 %
Stephen G. Snyder	153 809 469	94,29 %	9 315 439	5,71 %
Robert J. Steacy	161 617 552	99,08 %	1 507 356	0,92 %
Ronald W. Tysoe	151 690 289	92,99 %	11 434 619	7,01 %

Le conseil d'administration et la direction ont recommandé aux actionnaires de voter CONTRE chacune des propositions d'actionnaires suivantes :

3 Proposition n° 1

Il est proposé que les actionnaires de la Banque Canadienne Impériale de Commerce insistent auprès du conseil d'administration pour adopter une politique afin que les actionnaires de la Banque Canadienne Impériale de Commerce puissent, à chaque assemblée annuelle des actionnaires, voter sur une résolution de consultation, qui soit proposée par la direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, visant à ratifier le rapport du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction présenté dans la circulaire de sollicitation de procurations. La proposition soumise aux actionnaires devrait faire en sorte que ces derniers comprennent que le vote est non contraignant et qu'il n'a pas d'incidence sur la rémunération versée ou accordée à un haut dirigeant.

EN FAVEUR 73 323 493 44,96 % CONTRE 89 761 32 55,04 %

4 Proposition n° 2

Il est proposé que la CIBC encourage la pérennité de son actionariat en majorant de 10 % le dividende normalement versé aux actions qui sont détenues depuis plus de deux ans.

EN FAVEUR 7 224 476 4,43 % CONTRE 5 882 329 95,57 %

5 Proposition n° 3

Il est proposé que le droit de vote des actionnaires soit obtenu après une période minimale d'une année de détention.

EN FAVEUR 6 986 073 4,28 % CONTRE 6 126 622 95,72 %

6 Proposition n° 4

Il est proposé que les règlements de la CIBC prévoient, dans l'éventualité d'une fusion ou d'une acquisition, de verser à la caisse de retraite des employés un montant égal au double des primes et avantages compensatoires versés aux dirigeants et aux administrateurs.

EN FAVEUR 7 478 485 4,58 % CONTRE 5 634 936 95,42 %

7 Proposition n° 5

Il est proposé qu'il y ait autant de femmes que d'hommes au sein du conseil d'administration de la CIBC, trois ans à compter de l'adoption de la présente proposition.

EN FAVEUR 9 483 593 5,81 % CONTRE 3 625 588 94,19 %

8 Proposition n° 6

Il est proposé que le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction dévoile le ratio d'équité entre la rémunération globale du plus haut dirigeant salarié de la CIBC, incluant le salaire annuel, primes, gratifications, versements en vertu de programmes de bonification à long terme et toutes autres formes de rémunération et celle de la rémunération moyenne des employés.

EN FAVEUR 13 893 884 8,52 % CONTRE 9 221 651 91,48 %

9 Proposition n° 7

Il est proposé que la politique de rémunération des cinq plus hauts dirigeants de la CIBC soit préalablement adoptée par les actionnaires, de même que les honoraires des membres du conseil d'administration.

EN FAVEUR 13 389 774 8,21 % CONTRE 9 719 811 91,79 %

10 Proposition n° 8

Il est proposé que la CIBC régisse l'exercice des options attribuées aux hauts dirigeants et administrateurs de nos sociétés en stipulant que de telles options ne peuvent être levées par les intéressés avant la fin de leur mandat.

EN FAVEUR 11 579 391 7,10 % CONTRE 1 533 902 92,90 %

11 Proposition n° 9

Compte tenu des vives inquiétudes exprimées par de nombreux observateurs et régulateurs quant aux effets des fonds dits « de couverture » (*hedge funds*) ainsi que des prêts hypothécaires à risque sur la stabilité du système financier, il est proposé que la banque rende publique l'information sur sa participation, directe ou indirect, dans ce type d'activités.

EN FAVEUR 24 457 168 15,00 % CONTRE 8 610 326 85,00 %

12 Proposition n° 10

Il est proposé que la CIBC amende ses statuts afin d'instaurer le mécanisme du vote cumulatif pour l'élection des membres du conseil d'administration.

EN FAVEUR 11 076 283 6,79 % CONTRE 2 026 402 93,21 %

13 Proposition n° 11

Il est proposé qu'en choisissant les candidats au poste d'administrateur, le comité de mises en candidature de la CIBC donne priorité à la capacité des candidats à représenter efficacement les intérêts des actionnaires.

EN FAVEUR 12 192 950 7,48 % CONTRE 0 910 747 92,52 %

14 Proposition n° 12

Il est proposé que tous les programmes de rémunération pour les membres de la haute direction au cours de la dernière décennie soient réexaminés pour s'assurer qu'ils étaient pleinement conformes aux règlements de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

EN FAVEUR 15 316 149 9,39 % CONTRE 7 791 918 90,61 %

15 Proposition n° 13

Il est proposé que la Banque mette en place, dans les plus brefs délais possibles, un système de rémunération des membres de la haute direction qui ferait passer la plus grande partie de la rémunération de versements personnels directs à des fonds caritatifs dirigés par les cadres supérieurs concernés après leur retraite.

EN FAVEUR 7 031 600 4,31 % CONTRE 6 068 065 95,69 %

16 Proposition n° 14

Il est proposé qu'un administrateur qui n'obtient pas la majorité des voix « en faveur » des actionnaires participant en personne ou par procuration à l'assemblée annuelle doive démissionner et que la démission prenne effet sans condition.

EN FAVEUR 20 214 200 12,39 % CONTRE 2 890 120 87,61 %